

BULLETIN D'INFORMATION N° 13

Séance du Conseil Municipal du 11 septembre 2009.

1) Ecole du Pont Latapie :

Concernant la réfection du préau, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à demander des subventions auprès des services de l'état (DGE) et du Conseil Général. Des devis ont été réceptionnés, d'autres sont attendus. Les travaux sont prévus pour les vacances de Toussaint.

Une demande de subvention est également adressée au Conseil Régional, en rapport avec le logement situé sous le même toit que celui de l'école.

Dans le cadre des travaux entrepris à l'école du Pont Latapie, il est décidé de procéder à des virements de crédits à prendre sur différents articles pour un montant global de 21 500 €.

2) Aménagement du CD 126 :

Les travaux d'aménagement du CD 126 entre la rue de l'église et la mairie, devraient débuter prochainement. Il s'agit de créer 28 places de parking, un trottoir, la plantation d'arbres et un rond point qui facilitera les liaisons avec la ZAC et le Clos St Martin.

3) Station d'épuration :

Le bureau d'études Hydraulique Environnement Aquitaine a présenté un projet de création de lits à rhizophytes pour le traitement des boues de la station d'épuration. Le montant total de l'opération s'élève à 300 000 € HT dont 270 000 € pour les travaux. Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à lancer la consultation des entreprises par procédure adaptée et à demander des subventions au Conseil Général et à l'Agence de l'Eau.

4) Bail à ferme :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier le bail qui lie les communes d'Arthez d'Asson et Asson à M. Raymond Monguilholou. Il s'agit d'une parcelle de 3 ha 39 qui se situe au lieu dit l'Ermitage et pour laquelle il est nécessaire de changer le nom du locataire. A compter du 1^{er} octobre 2009, la dite parcelle sera louée à M. Jean Monguilholou pour une durée de 9 ans au prix de 310,90 € par an ; ce revenu étant ensuite réparti entre les deux communes selon la proportion des 8 et 15/23èmes.

5) Convention de mise à disposition de terres :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Louvie Juzon a été sollicitée par M. Georges Guilhamet, agriculteur à Asson, pour la mise à disposition de terres d'estives situées hors zone communale éligible à la PHAE (Prime Herbagère Agro Environnementale). La commune de Louvie Juzon souhaite que cette mise à disposition fasse l'objet d'une convention avec la commune de résidence du demandeur. Compte tenu du nouveau mode de calcul du chargement ICHN (Indemnités Compensatoires de Handicaps Naturels) et afin de ne pas pénaliser Monsieur Guilhamet, il est décidé par 17 voix et une abstention de signer cette convention tripartite.

6) Dépollution site des Toupiettes :

Photos à l'appui et conformément à l'avis émis par la commission des affaires indivises entre Arthez d'Asson et Asson, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de mener une action en vue de la dépollution du site des Toupiettes. La Société Lafarge a pris acte du courrier qui lui a été adressé dans ce sens.

7) Micro signalétique :

M. le Maire rappelle que le projet de mise en place d'une micro signalétique a pour but d'uniformiser la signalisation des activités sur le domaine public. Le coût total du projet est estimé à 11 118,49 € TTC ; l'adhésion à la charte proposée par le Conseil Général, permet l'obtention d'une subvention de 15 %. Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le projet et autorise M. le Maire à présenter un dossier en vue de l'obtention d'une subvention.

Questions diverses :

- **PLU** : dans le cadre de la révision simplifiée et modification du PLU, Michel Aurignac informe que l'enquête publique est prévue du 5 octobre au 6 novembre.

- **Motion** : avant de lever la séance, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter la motion ci après.

Devant le drame qui a endeuillé les fêtes de Nay le samedi 22 août 2009, le Conseil Municipal d'Asson exprime son émotion et sa profonde tristesse. La pensée de l'ensemble des membres du Conseil Municipal va d'abord à la famille de Jérémy Censier qui perd un enfant de 19 ans dans des circonstances tragiques et intolérables. La violence peut frapper chaque commune et nul ne peut se considérer à l'abri. C'est pourquoi la commune d'Asson tient aussi à exprimer sa solidarité et son soutien aux organisateurs des fêtes de Nay, à la commune de Nay et à ses habitants, ainsi qu'à tous les acteurs de la Plaine de Nay, organisateurs et bénévoles.

La motion est approuvée à l'unanimité.

Quelques infos ...

Collecte des déchets :

Communication du Président de la C.C.V.V. aux communes.

« Suite à des dysfonctionnements survenus au niveau de la collecte dans certaines communes, je vous rappelle que les sacs poubelles et les caissettes jaunes, collectés en porte à porte, doivent être **impérativement** sortis la veille au soir de la collecte. Dans le cas contraire, la Communauté de Communes ne garantit pas le service ; le non respect de cette modalité peut se traduire par un non ramassage ».

Distribution de sacs poubelles :

Nous avons annoncé dans le précédent bulletin une modification du système de distribution des sacs poubelles. Les modalités sont fixées comme suit :

- La distribution se fera pour tous au local technique derrière la salle des sports ; elle sera assurée par les élus.
- Les dates retenues sont les suivantes : les **vendredi 20 et 27 novembre de 14 h à 19 h** ; les **samedi 21 et 28 novembre de 9 h à 12 h**.

- Les sacs poubelles seront remis contre présentation d'un bon nominatif que vous recevrez avec le prochain bulletin.

Il ne sera pas remis de stocks de sacs avant ces dates. Ce nouveau fonctionnement est mis en place par souci de simplification et d'efficacité. Conscients qu'il peut entraîner quelque perturbation, nous vous remercions pour votre compréhension.

Stage informatique :

Il y a quelques mois, nous vous faisons part de la possibilité de vous initier à l'informatique. La Cyber Base mobile, animée par Victoria Brun, va démarrer les stages informatiques le jeudi 29 octobre de 14 h à 17 h dans les locaux de la mairie. La Cyber Base sera ensuite présente à Asson à raison d'une ½ journée par mois.

Forum des associations :

Comme les années précédentes, la fréquentation sur le forum n'était pas à la hauteur des espérances et les bénévoles ont quelques bonnes raisons d'être déçus. Nous remercions particulièrement les représentants des sept associations présentes et encourageons tous ceux qui donnent de leur temps et de leur énergie à poursuivre leur action. L'engagement associatif est parfois ingrat mais il mérite d'être vécu.

Il y aura un forum des associations en 2010 !

Concert de Nadau :

Les parents d'élèves et les enseignants de l'école du Bourg préparent activement le concert de Nadau qui se déroulera à la salle des sports le samedi 17 octobre à 21 h.

Ce groupe, bien connu de tous et dont les succès dépassent largement le cadre des frontières du Béarn, va se produire à Asson pour la première fois. C'est une occasion à ne pas manquer quand on sait la difficulté à les faire venir. C'est aussi l'opportunité de découvrir des chansons nouvelles avant leur prochain passage à ... l'Olympia. Les inscriptions à la mairie ou auprès des parents d'élèves, vont bon train ; il est conseillé de ne pas attendre le dernier moment pour acheter les billets (tél. 05.59.71.02.65). Tarifs : 15 € pour les adultes ; 8 € pour les enfants de 8 à 12 ans ; gratuit pour les enfants de moins de 8 ans.

Dernière minute ...

Bravo aux handballeurs de N3 qui débute leur championnat par une victoire et tous nos encouragements à l'ensemble du handball Assonnais.